



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 23 JUILLET 2020**

Secrétaire de séance : Christophe COSTE

Excusés : David RIMAUD. Gilbert COLLOMB. Cécile PICARD

En préambule, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- modification de l'indemnité attribuée au conseiller délégué aux finances.
- autorisation de signer une convention avec la CCMDL pour l'achat de "point-à-temps".

Le Conseil Municipal accepte.

► Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :

Les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 11 et 25 juin 2020 ont été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux, le Conseil valide ces documents.

► Budgets CCAS 2020 : information :

Bruno GOUJET présente au Conseil Municipal le budget voté par les membres du CCAS.

► Subvention d'équilibre pour budget CCAS 2020 :

Bruno GOUJET informe que le besoin de financement pour équilibrer le budget CCAS 2020 s'établit à 450 €, qui sont à prévoir dans les dépenses du budget principal de la commune. Compte tenu des informations données sur le fonctionnement du CCAS et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de cette subvention au profit du budget CCAS.

► Vote du budget principal 2020 :

Bruno GOUJET nous fait une présentation détaillée du budget primitif pour l'année 2020, résultant des travaux de la commission finances. Il explique le détail des chapitres et les variations les plus significatives.

Le budget principal (dont excédent reporté de 360 557,53 €) s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 802 654,68 €, et pour l'investissement à 665 513,75 € (dont excédent reporté de 9 217,03 €).

Il explique au Conseil Municipal que le budget annexe d'assainissement a été clôturé au 31 décembre 2019. L'assainissement collectif est désormais compétence de la CCMDL.

Il explique que cette dissolution du budget assainissement implique la reprise des résultats de clôture constatés, en les intégrant dans chaque section respective du budget principal.

Il est constaté un excédent de 17 064,42 € pour la section de fonctionnement et de 8 452,49 € pour la section d'investissement. Ces chiffres sont inclus dans les excédents mentionnés ci-dessus.

Il énumère les principaux travaux d'investissements prévus et leurs financements :

- Travaux de sécurisation pour un montant de 10 000 €
- Travaux AD'AP pour un montant de 6 000 €
- Aménagement de la cour de la mairie pour un montant de 110 050 €. Le montant des subventions pour ce projet s'élève à 66 016 €.
- Aménagement du Bar Restaurant pour un montant de 404 482,32 €. Le montant des subventions pour ce projet s'élève à 170 000 €.
- Création d'une stèle d'exposition pour le coq du monument aux morts pour un montant de 6 500 €.



Un emprunt global de 60 000 € est prévu pour équilibrer ce budget. La réalisation de cet emprunt sera soumise à la décision du Conseil Municipal, s'il s'avère nécessaire au vu des investissements effectivement réalisés durant l'année 2020.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget principal pour l'année 2020.

► Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif communal :

Alain CHAUSSENDE présente au Conseil Municipal le rapport 2019 concernant l'assainissement collectif de la commune. 265 habitants sont concernés par ce service, représentant 123 abonnés. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

► Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement : (EN APPLICATION DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement de la secrétaire de mairie pendant ses congés d'été. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer un recrutement en CDD.

De même, il explique que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Afin de faciliter la gestion du personnel communal, temporairement indisponible, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer les agents de la commune momentanément indisponibles.

Il explique qu'il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Il rappelle qu'une enveloppe budgétaire a été prévue au budget.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette délibération de principe.

► Remplacement de deux candélabres :

Monsieur le Maire explique que deux candélabres ont été endommagés à plusieurs reprises "Rue de l'église", nécessitant leur remplacement. Le déport du luminaire sur le mât est la cause de l'accrochage à répétition par certains véhicules. La pose de nouveaux candélabres éviterait ces endommagements. Un devis a été élaboré par le SYDER pour leur remplacement pour la somme de 1547 € par candélabre dont la moitié est prise en charge par le SYDER.

Le Conseil Municipal valide ces travaux.

Par ailleurs, une horloge astronomique sera installée au lotissement "Les Jardins du Bourg" afin d'éteindre les lampes la nuit et ainsi permettre une économie d'énergie. Son coût s'élève à 473 €.

► Signature d'une convention de partenariat avec la CCMDL pour la voirie :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CCMDL est compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie.

La commune va réaliser, cette année, des travaux d'aménagement de voirie dépassant l'enveloppe allouée par la CCMDL. Un programme de travaux est réalisé chaque année à partir d'une enveloppe budgétaire établie au moment du vote du budget primitif et répartie entre les communes en fonction de différents critères.

La loi sur la réforme des collectivités territoriales, du 16 décembre 2010, permet la mise en place de fonds de concours entre collectivités.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre la commune et la CCMDL. Ce document a pour objet de définir les conditions administratives



et financières qui déterminent la réalisation des travaux d'aménagement de voirie sur la commune de Longessaigne pour l'année 2020

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et autorise Monsieur le Maire à la signer.

► Indemnité de fonction des élus :

Monsieur le Maire rappelle la délibération (prise en date) du 11 juin dernier ayant pour objet de fixer le montant des indemnités des élus.

Tout d'abord, il demande au Conseil Municipal de modifier cette délibération afin d'indiquer la formule "**indice brut terminal**" au lieu de "**indice 1027**".

Il donne ensuite lecture, au Conseil Municipal, de la réponse apportée par le service juridique du Centre de Gestion du Rhône concernant le montant pouvant être attribué à un conseiller délégué; à savoir : "Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans toutes les communes, sans conditions de seuil, lorsqu'un conseiller municipal bénéficie d'une délégation du maire, il peut être indemnisé au-delà des 6%. Cette indemnité doit être comprise dans les limites de l'enveloppe globale indemnitaire."

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'indemnité attribuée à Bruno GOUJET, conseiller municipal délégué. Il propose une indemnité de 323,21 € soit 8,31 % de l'indice brut terminal au lieu de 233,36 €. (Votée précédemment.)

Le conseil approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Questions diverses et informations :

- Concernant l'entretien et le curage de busage sous voirie, Alain CHAUSSENDE indique un report de l'opération de l'entreprise BONTEMPS prévue le 23 juillet suite à une avarie sur l'engin de curage.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du remplacement de l'éclairage de la bibliothèque par un système de LEDS (plus économique).
- Un tour de table est effectué auprès des commissions du conseil municipal pour connaître l'avancée des différentes actions menées.
- Florent IMBERT informe le Conseil Municipal que :
 - la commission voirie va réfléchir sur le renouvellement du tracteur de la commune, en raison des réparations importantes qui sont à prévoir sur le matériel actuel.
 - Les travaux de voirie décidés lors de la précédente réunion vont commencer en septembre et, concernant les travaux du chemin de la Roche, une consultation des riverains a débuté.